

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	40

DELIBERATION n°2011/26

L'An deux mille onze et le **jeudi 28 avril à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 21 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à REBENACQ, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOUNAUT, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, TOUTU, NOUGUE-DEBAT, SOULE, LAMOURE, HOURQUEIG, CASENAVE

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant Gérard CAMBOT)
M. MOUNAUT Pierre (représentant Robert CASADEBAIG)
M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

Secrétaire de séance : Mme TOUTU Patricia

VOTE : à l'unanimité

OBJET : CCVO – Budget Général - TEOM 2011 - Fixation des taux par zone

Considérant les prévisions budgétaires 2011 pour le service Ordures Ménagères,

Le produit attendu de la TEOM 2011 doit s'élever à **1 323 300 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE que le montant attendu de la TEOM 2011 doit s'élever à **1 323 300 €**,

DECIDE que les taux TEOM 2011 restent inchangés pour l'année 2011 et sont les suivants pour les différentes zones de perception :

Zone 01 (Eaux-Bonnes)	14,20 %
Zone 02 (Laruns)	13,25 %
Zone 10 (Arudy)	12,36 %
Zone 15 (Aste-Béon, Béost, Bescat, Bielle, Bilhères, Buzy, Castet, Gère-Bélesten, Iseste, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Rébénacq, Ste-Colome, Sévignacq-Meyracq)	12,09 %
Zone 20 (Les Etchartes)	10,57 %

REÇU

le - 3 MAI 2011

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU